

Département Sciences Po
2015- 2016

Sciences Po IEP de province

Classe annuelle 2015-2016
Stages intensifs 2015
Admission en 1^e et en 2^e années

ipesup
01 44 32 12 00
www.ipesup.fr

Institut privé de préparation aux études supérieures
18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h30

Sommaire

1. Les IEP de province : une nouvelle donne	3
2. Les réunions d'information	4
3. Les concours d'admission en 1^{er} année <i>Le concours commun des sept IEP Le concours de l'IEP de Bordeaux - Le concours de l'IEP de Grenoble</i>	5
4. Le concours d'admission en 2^e année	7
5. Les stages intensifs 2015	8
6. La classe préparatoire annuelle <i>Présentation générale IPESUP : la convivialité Conditions d'inscription et d'admission Débouchés, équivalences Organisation pratique</i>	11
7. Calendrier des concours	18
8. Une situation géographique remarquable	19

*Cette brochure n'est pas un document contractuel.
La Direction se réserve la possibilité de toute adaptation rendue nécessaire par l'évolution des enjeux pédagogiques,
ou des contextes économique et juridique.*



Groupe Ipesup

Ipesup - Prepasup

ipesup est divisé en cinq départements principaux :

Haut Enseignement Commercial

HEC-ESSEC-ESCP Europe-EML
Admissions parallèles
Mastères spécialisés - TAGE-MAGE™
English Summer Session in Paris

Sciences Politiques (1^{er} et 2^e cycles)

Instituts d'Études Politiques
de Paris et de Province
Écoles de journalisme - CELSA

Préparations scientifiques

Math Sup - Math Supé

Concours professionnels

Expertise comptable DSCG
Administration ENA, IRA

Filières littéraires

ENS, BEL, Écoles de commerce

18, RUE DU CLOÎTRE NOTRE-DAME 75004 PARIS
01 44 32 12 00

prépasup créé avec les mêmes ambitions, est lui divisé en quatre départements :

Haut Enseignement Commercial

HEC-ESSEC-ESCP Europe-EML

Sciences Politiques

Institut d'Études Politiques
de Paris

Baccalauréat

Terminales S et ES "Pilotes"
Stages intensifs et cycles continus
pour Premières et Terminales
English Summer Session pour Premières

Écoles accessibles après le bac

Écoles de commerce (Sésame, Accès...)
Écoles d'ingénieurs
(ENI-GEIPI, Puissance 11, Avenir...)
Atout+3, Ecricome Bachelor, Réseau EGC...
École du Louvre

16 B, RUE DE L'ESTRAPADE 75005 PARIS
01 42 77 27 26

1 ► Les IEP de province : une nouvelle donne

A l'instar de l'Institut d'Études Politiques de Paris, les huit Instituts d'Études Politiques des régions ont procédé au cours des dernières années à une réforme radicale de leur scolarité. À l'issue de cette mutation les IEP se situent à la fois comme des systèmes universitaires d'excellence et, dans leurs domaines, l'équivalent des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce.

Ces huit IEP de province (Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse) recrutent chacun entre 150 et 200 étudiants en première année et proposent également pour la plupart des places en deuxième année. Un neuvième établissement, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, a ouvert ses portes en septembre 2014. Il offre 80 places en première année.

Les cursus sont passés à 5 ans avec un premier cycle de 3 ans incluant une année à l'étranger et un Master en deux ans. Le diplôme de chaque IEP est donc délivré à Bac+5 conférant à leur titulaire le grade de Master. Le positionnement des IEP s'en trouve ainsi clarifié tant sur la scène internationale que sur le marché du travail hexagonal et s'intègre bien au système européen L-M-D.

L'accent mis sur les langues et, de manière plus globale, sur l'intégration internationale, va évidemment dans le sens de l'évolution de toutes les formations supérieures en Europe. La souplesse introduite dans le 2^e cycle, ainsi que la possibilité d'acquiescer une spécialisation professionnalisante, ne peuvent que renforcer l'attrait que les Instituts exercent depuis de nombreuses années, tant auprès des étudiants que des employeurs.

Cette évolution des Instituts est évidemment bienvenue.

Les différents classements publiés récemment dans les revues spécialisées situent les IEP des régions au niveau des bonnes écoles de commerce et des bonnes écoles d'ingénieurs quant aux salaires d'embauche et aux perspectives de carrière dans le secteur privé. Les IEP constituent par ailleurs plus que jamais la voie d'accès privilégiée aux postes de responsabilité de la fonction publique française et des organismes publics européens et internationaux.

Les IEP régionaux offrent conjointement la possibilité de concilier la qualité intellectuelle de leurs études supérieures, le prestige d'un diplôme reconnu et la perspective d'une insertion rapide et réussie sur le marché du travail.

Les Instituts d'Études Politiques, perçus naguère comme des formations généralistes peu opérationnelles, ont ainsi adopté un nouveau modèle à part entière, résolument tourné vers l'avenir.

Sept IEP régionaux se sont regroupés pour proposer près de 1.000 places en un concours commun d'admission en première année : Aix - Lille - Lyon - Rennes - Saint-Germain-en-Laye - Strasbourg et Toulouse. Les IEP ont par ailleurs mutualisé leurs cursus et offrent de nombreuses passerelles d'un établissement à l'autre. L'étudiant qui rentre dans l'un des IEP dispose ainsi de la possibilité de choisir entre une centaine de masters. Certains IEP (Aix, Lille, Bordeaux) proposent des filières franco-étrangères en partenariat avec des universités étrangères (anglaises, allemandes, espagnoles...).

*L'ensemble des IEP des régions — contrairement à Sciences Po Paris — continue à recruter au niveau Bac + 1. A compter de 2014, les six IEP qui ont initié le concours d'admission commun en 1^e année (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse) ont créé un **nouveau concours commun d'admission en 2^e année** et proposent environ 220 places. C'est dire que les IEP de Province constituent pour beaucoup de candidats une alternative très sérieuse à l'IEP de Paris.*

2 ▶ Stages et classe annuelle : les réunions d'information

La Direction de l'IPESUP propose, à un certain nombre de reprises dans l'année de décembre à juin, des réunions d'information publiques libres sur Sciences Po.

La présentation de notre procédure de sélection, de la scolarité dans nos établissements, de nos résultats, mais aussi, bien entendu, une mise au point sur les modalités et les épreuves d'admission dans les IEP (bac+0, bac+1) occupera la plus grande partie de ces séances.

Nous nous tiendrons également à la disposition des familles pour décrire les différentes filières des IEP, tant pour ce qui concerne les études en elles-mêmes que pour les débouchés.

Enfin les problèmes pratiques, et notamment le problème du logement, pourront être évoqués.

Quatorze dates sont d'ores et déjà prévues :

**Pour 2014-2015, réunions à 18h30 précises (durée environ 1h30)
les mercredis**

**10 décembre 2014, 7 janvier, 21 janvier,
11 février, 25 février (réunion spéciale IEP de province),
18 mars, 1^{er} avril, 15 avril, 29 avril,
20 mai, 27 mai (réunion spéciale IEP de province),
3 juin, 17 juin et 24 juin 2015.**

(Le nombre de places par séance étant limité, nous vous remercions de bien vouloir confirmer par téléphone la réservation en précisant la date choisie et le nombre de personnes attendues).

3 ▶ Les concours d'admission en 1^e année

▶ *Le concours commun des sept IEP (Aix - Lille - Lyon - Rennes - Saint-Germain-en-Laye - Strasbourg - Toulouse) ▽*

L'examen est organisé sur une journée (**31 mai 2015**) et est ouvert aux bacheliers 2014 et 2015. Il comporte trois épreuves :

1. Une épreuve écrite de **questions contemporaines** sous la forme d'une dissertation avec choix d'un sujet parmi deux (durée 3h00, coefficient 3). Les thèmes retenus pour l'examen de 2015 sont "*La famille*" et "*La mondialisation*". Deux sujets distincts liés aux thèmes sont proposés aux candidats. Il n'est pas donné d'indication préalable de lecture.

2. Une épreuve écrite de langue vivante parmi **anglais, allemand, espagnol ou italien** (durée 1h30, coefficient 2). L'épreuve est constituée de trois exercices : compréhension écrite, synonymes et essai. Il n'y a pas de QCM.

3. Une épreuve écrite d'**histoire** sous la forme d'une dissertation à partir d'un sujet unique (durée 3h00, coefficient 3). Le programme est "*Le Monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours*". Une bibliographie indicative de préparation est consultable sur le site du concours commun.

L'admission est prononcée sur la base de ces 3 notes en tenant compte de leur coefficient.

<http://www.sciencespo-concours-commun.fr>

<http://www.sciencespo-aix.fr>

<http://www.sciencespo-lille.eu>

<http://www.sciencespo-lyon.fr>

<http://www.sciencespo-rennes.fr>

<http://www.sciencespo-saintgermainenlaye.fr>

<http://www.iep-strasbourg.fr>

<http://www.sciencespo-toulouse.fr>

► *Le concours d'entrée en première année à l'IEP de Bordeaux* ▼

L'IEP de Bordeaux réforme ses modalités d'admission en première année à compter du concours 2015. L'accès à Bac + 1 n'est désormais plus possible. Seuls les bacheliers de l'année peuvent prétendre à l'intégration en première année. Pour ces élèves, il y a un quasi-doublement des places offertes au concours, soit probablement 170 à 180 places à pourvoir.

L'examen est organisé le **25 avril 2015** et comporte trois épreuves :

- 1. Une composition sur un thème d'actualité**, à partir d'un court dossier de documents, permettant de déceler les qualités de compréhension, de réflexion et de rédaction argumentée du candidat. (durée 3h00, coefficient 2).
- 2. Une question d'histoire** portant sur le programme complet de la classe de Première S. (durée 2h00, coefficient 2). Il n'y a plus de géographie.
- 3. Une épreuve de langue vivante** - compréhension, traduction, expression - portant, au choix du candidat, sur une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, russe. (durée 1h30, coefficient 1).

<http://www.sciencespobordeaux.fr>

► *Le concours d'entrée à l'IEP de Grenoble* ▼

Sur la base des mêmes épreuves, 50% des places sont réservées aux bacheliers de l'année en cours et 50% aux bacheliers d'années antérieures. Le concours se déroule le **16 mai 2015** et comporte 2 épreuves :

- 1. Une épreuve de langue vivante** portant, au choix du candidat, sur une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien (1h00, coefficient 1).
- 2. Une épreuve sur un ouvrage d'histoire contemporaine** (4h00, coefficient 3) avec deux questions sur l'ouvrage (chacune notée sur 3 points) et une dissertation d'ouverture à partir des thèmes de l'ouvrage (notée sur 14 points), sur l'histoire et l'actualité. Ouvrage 2015 : "*Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*", Ivan Jablonka, collection Points Histoire.

<http://www.sciencespo-grenoble.fr>

4 ▶ Le concours d'admission en 2^e année

Les IEP de Bordeaux et de Grenoble n'organisent pas de concours d'admission en deuxième année. En revanche les 6 autres IEP qui organisent depuis 7 ans un concours d'admission en première année proposent depuis 2014 un concours commun d'admission en deuxième année.

L'examen est organisé sur une journée (**21 mars 2015**) et est ouvert aux étudiants Bac+1 validé (60 crédits ECTS) ou en cours de validation. Il comporte trois épreuves :

1. Une épreuve écrite de **questions contemporaines** sous la forme d'une dissertation avec choix d'un sujet parmi deux (durée 3h00, coefficient 2). Les thèmes retenus pour l'examen de 2015 sont "*Les inégalités*" et "*La santé*".
2. Une épreuve écrite de **langue vivante** parmi **anglais, allemand, espagnol ou italien** (durée 1h30, coefficient 2). L'épreuve prend la forme d'un exercice de compréhension écrite, synonymes et essai.
3. Une épreuve de **spécialité** au choix entre **Histoire, Économie, Science politique, Droit constitutionnel** (durée 3h00, coefficient 3). L'épreuve prend la forme d'une dissertation. Le candidat choisit une spécialité et traite un seul sujet. Le programme d'Histoire est "*L'Europe, 1848-1945*".

5 ▶ IEP de province : les stages intensifs 2015

Fort de son expérience de classes annuelles préparant depuis des années les élèves à ce type de concours avec des résultats remarquables, l'IPESUP propose des stages intensifs pour ces différents concours.

Ces stages sont conduits dans le même **esprit de qualité** et le même **souci d'efficacité** que toutes nos autres préparations.

Il s'agit d'un enseignement structuré, pour lequel nos enseignants ont fait pour vous une grande partie du travail afin de minimiser le temps de recherche et de synthèse : recensement des faits d'actualité liés aux thèmes de questions contemporaines, recueils de textes de culture générale et recensement des grandes questions possibles, nombreux photocopiés en histoire, conseils méthodologiques pour chacune des épreuves.

L'inscription aux stages "IEP de province" est libre, sans test d'admission. Attention toutefois, le **nombre de places est limité** et dans ces conditions, **ces stages sont chaque année assez rapidement complets**.

▶ *Stage de préparation au concours commun d'admission en 2^e année (vacances d'hiver)* ▽

Ce stage se déroule sur une semaine du dimanche 15 au samedi 21 février 2015 inclus. Il s'agit d'un nouveau concours pour lequel la plupart des candidats maîtrisent assez mal les programmes et ne connaissent pas les attentes des correcteurs. Grâce à l'expérience de nos professeurs qui interviennent dans les classes annuelles préparant aux IEP de Province, ce stage est particulièrement efficace.

Les trois épreuves du concours sont préparées. **Pour l'épreuve de spécialiste, nous préparons à deux d'entre elles : Histoire et Économie (nouveau)**. Un concours blanc est organisé en fin de période avec un retour rapide des copies corrigées à l'issue du stage. L'élève peut ainsi prendre conscience des progrès à réaliser.

Stage concours commun 2^e année : organisation pratique

- **Dates :** *du dimanche 15 au samedi 21 février 2015.*
- **Matières :** *Questions contemporaines (16 h de cours), Spécialité (Histoire ou Économie, 16 h de cours), Anglais (seule langue proposée, 10 h de cours) + un examen blanc type "concours commun" (7h30 d'épreuves).*
Au total, 49h30 heures de cours et d'exams.
- **Tarif :** **920 €**

► *Stage de préparation au concours commun d'admission en 1^e année (Nouveau : vacances d'hiver et/ou vacances de printemps) + modules optionnels IEP Bordeaux (Hiver) et épreuve sur ouvrage IEP Grenoble (printemps) ▽*

Les épreuves d'admission en première année des IEP de Province se déroulent entre mi-avril et fin mai, et les programmes sont souvent assez éloignés des révisions que les élèves font pour l'écrit du bac. Certaines matières sont mêmes totalement nouvelles, soit par leur contenu, soit par la forme de l'épreuve : questions contemporaines, ouvrages spécifiques à lire... Toutes ces particularités font que **les candidats n'ont ni le temps, ni les moyens de se préparer efficacement seuls.**

Pour le concours commun d'admission en première année des 7 IEP de Province, nous proposons deux stages d'une semaine (7 jours de cours), un lors des vacances d'hiver, l'autre lors des congés de printemps. Ces stages sont autonomes mais cumulables. Ceux qui le souhaitent peuvent suivre l'un ou l'autre de ces stages. D'autres préféreront cumuler deux stages d'une semaine afin de mieux consolider leurs connaissances et passer deux concours blancs pour évaluer leurs progrès. Les thèmes dans toutes les matières sont différents et complémentaires sur les deux périodes de vacances. Le stage des vacances d'hiver se déroule du dimanche 15 au samedi 21 février 2015 inclus. Le stage des vacances de printemps est proposé, au choix, soit du samedi 18 au vendredi 24 avril, soit du dimanche 26 avril au samedi 2 mai 2015 (1^{er} mai inclus).

Un module optionnel dans la perspective du concours d'admission en première année de l'IEP de Bordeaux (bacheliers de l'année) est proposé lors des congés d'hiver. Des heures sont consacrées à l'histoire (programme différent de celui du concours commun) et des conseils méthodologiques sont prodigués pour l'épreuve de composition sur un thème d'actualité à partir d'un dossier.

Un module optionnel qui prépare à l'épreuve sur ouvrage du concours de l'IEP de Grenoble est proposé lors des vacances de printemps.

● **Matières concours commun** : Questions contemporaines, Histoire et Anglais (seule langue préparée) + un concours blanc.

● **Module optionnel IEP Bordeaux** : Histoire (plans détaillés sur des thèmes du programme, certains traités en cours, d'autres distribués sous forme de photocopiés) + conseils méthodologiques à propos de l'épreuve de composition sur un thème d'actualité à partir d'un dossier.

● **Module optionnel IEP Grenoble** : Préparation à l'épreuve sur ouvrage (Ivan Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*). Il est impératif que les élèves aient lu l'ouvrage en amont pour tirer profit de cette séance de synthèse et de conseils méthodologiques.

● **Enseignants** : il s'agit des mêmes que ceux qui assurent les préparations à l'IEP de Paris et/ou aux classes annuelles préparant aux IEP de Province.

Stages concours commun 1^{er} année : organisation pratique

- **Dates :** **au choix :**
 - **Vacances d'hiver** (cumulable avec un stage de printemps)
- du dimanche 15 au samedi 21 février 2015 inclus.
 - **Vacances de printemps** (cumulable avec le stage d'hiver), **au choix :**
- du samedi 18 au vendredi 24 avril 2015 inclus ou
- du dimanche 26 avril au samedi 2 mai 2015 inclus.

- **Matières :**
 - **Stage "concours commun" :** Questions contemporaines (16 h de cours), Histoire (14 h de cours), Anglais (seule langue proposée, 10 h de cours) + un examen blanc type "concours commun" (7h30 d'épreuves).
 - **Module optionnel IEP Bordeaux** (vacances d'hiver) : Histoire (4 h de cours) et conseils méthodologiques pour l'épreuve de culture générale à partir d'un dossier (4 h de cours).
 - **Module optionnel IEP Grenoble** (vacances de printemps) : Épreuve sur ouvrage (4 h de cours).

- **Tarifs :**
 - **Stage "concours commun" 880 €**
(hiver **ou** printemps ; 47h30 de cours et examens)
 - **Stages cumulés "concours commun" 1.630 €**
(hiver **et** printemps ; 95h00 de cours et examens ; réduction de 15% sur le second stage).
 - **Module optionnel IEP Bordeaux 150 €**
(hiver seulement ; 8h00 de cours).
 - **Module optionnel IEP Grenoble 75 €**
(printemps seulement ; 4h00 de cours).

Rappel : les candidats doivent s'inscrire par eux-mêmes aux concours des IEP. Attention aux dates limites d'inscription !

6 ▶ IEP de province : la classe préparatoire annuelle

▶ *Présentation générale* ▽

La valorisation des études en sciences politiques dans les IEP de province a amené l'IPESUP à ajouter aux classes de prépa HEC et de Maths spé, une classe préparatoire spécifique aux IEP région. Il s'agit d'une **année préparatoire** approfondie, s'adressant à des étudiants conscients des enjeux des examens et soucieux de mettre un maximum de chances de leur côté.

Les IEP régions proposent presque tous deux modalités d'admission : l'une ouverte aux bacheliers de l'année et de l'année précédente pour une admission en première année, l'autre ouverte uniquement aux étudiants avec un Bac+1 validé (60 crédits ECTS) donnant dans la plupart des cas accès à la deuxième année de l'IEP. Les élèves de la préparation annuelle IEP régions peuvent ainsi multiplier leurs chances d'admission (voir calendrier des concours de 2015 dans les dernières pages de cette brochure).

Les épreuves sont pour certaines spécifiques (ouvrages, thèmes pour les épreuves de questions contemporaines, programme très précis en histoire...) et nécessitent une préparation adéquate.

Le programme annuel est caractérisé par un travail axé sur 4 matières principales : **Culture Générale**, dans l'optique des épreuves des concours, **Histoire** (avec la couverture systématique du programme des IEP), **Connaissance de l'actualité** pour mieux faire face aux sujets de réflexion de questions contemporaines et **d'anglais en LV1** (allemand, espagnol ou italien sous réserve, si les effectifs sont suffisants).

Ces classes mettent l'accent à la fois sur **la culture et la méthode**, sur **les connaissances et la réflexion**. Une équipe de professeurs expérimentés et reconnus assure cet enseignement et s'attache au succès des élèves.

Ainsi conçue, cette préparation doit être considérée comme une classe préparatoire aussi proche que possible de la formation idéale : une véritable Hypokhâgne Sciences Po. Elle allie une préparation efficace des examens d'entrée aux IEP à un enrichissement culturel élargi, et institue des méthodes de travail performantes, gages, au delà de l'objectif à court terme, d'une scolarité sans faille dans les IEP.

Créée en 2008, cette classe préparatoire a obtenu dès les premières sessions d'examen des résultats tout à fait probants :

Année	Admission dans l'un des IEP de province
2014	78,8%*
2013	77,5%*
2012	83,9%
2011	92,6%
2010	82,8%

(*) Nota : à partir de 2012-2013, une seconde classe a été ouverte. En dépit du nombre sensiblement plus important de candidats de nos classes aux concours, le pourcentage d'admis reste très élevé.

IPESUP:

3 "Majors" en 2012 : Lyon 2^e année, Lille 2^e année et Lille filière franco-britannique (écrit).

En 2013: 1 "vice-Major" et un "Major" à Grenoble 2^e année et Lille filière franco-britannique (écrit)

► Le groupe IPESUP : la convivialité ▽

Le Directeur du Département Sciences Po, Michel ANQUETIL, mais aussi la Direction Générale, Gérard LARGUIER et Patrick NOËL à l'IPESUP, Éric DUQUESNOY à PRÉPASUP, sont à la disposition des étudiants et de leurs parents pour les rencontrer à tout moment, souvent même sans rendez-vous, si leur emploi du temps le permet.

Mesdames Djamila BERGAMASCHI à l'IPESUP et Joelle DE LISLEFERME à PRÉPASUP, sont les assistantes de Direction, plus particulièrement chargées des problèmes de pédagogie et d'organisation. Elles sont par définition plus proches des élèves et chacun peut – et même doit – s'ouvrir à elles en priorité si un problème d'une quelconque nature venait à se poser au cours de l'année.

Enfin les professeurs, dans chaque centre et chaque discipline, sont à la disposition des élèves bien au-delà de l'enseignement traditionnel.

A IPESUP-PRÉPASUP, pas d'anonymat : chacun est pris en compte avec sa personnalité, et tout est mis en oeuvre pour aider l'étudiant à s'adapter à ce contexte, nouveau pour lui, de préparation d'un concours très sélectif.

*Une pédagogie active, une ambiance chaleureuse,
pour des résultats incomparables.*

► Conditions d'admission ▼

La procédure d'admission en **classe préparatoire IEP** est voisine de la procédure classique pour les classes préparatoires publiques et consiste essentiellement en **l'examen du dossier scolaire**. Il est **vivement recommandé de s'inscrire dès fin avril-début mai**, mais la procédure peut ne se dérouler qu'après le bac. Elle reste ouverte en juillet et août, voire jusqu'à début septembre :

L'admission se décide sur **dossier scolaire** (voir le dossier d'inscription) et éventuellement entretien.

Les décisions d'admission peuvent être prises dès lors que les deux premiers bulletins trimestriels de Terminale sont disponibles.

La procédure est la suivante :

Adresser le **dossier de candidature complet** (photos, chèque d'acompte...), accompagné des photocopies des trois bulletins de Première, des résultats des épreuves anticipées de fin de Première et des deux (ou trois) premiers bulletins trimestriels de Terminale (+ les résultats du bac si le dossier est déposé de juillet à septembre).

Joindre également **deux copies d'Histoire (dissertation et non analyse de documents) et de Philosophie (dissertation et non commentaire) effectuées en temps limité (des originaux qui seront restitués et non des photocopies)**. L'examen de ces copies nous permet bien entendu de vérifier les qualités d'expression écrite des candidats, mais aussi de réévaluer les notations (à la hausse ou à la baisse !) ; nous sommes en effet parfaitement conscients des disparités de notation pouvant exister d'un établissement à l'autre et même d'un enseignant à l'autre au sein d'un même établissement.

Nota : les étudiants ayant effectué les stages de préparation Sciences Po Paris ou Province à l'IPESUP ou à PRÉPASUP joindront uniquement les copies du dernier examen blanc effectué en stage.

► Si le dossier reçoit un **“avis très favorable”** de notre commission d'admission, l'étudiant est immédiatement admis. **L'admission est dans ce cas définitive, suspendue uniquement à l'obtention du baccalauréat.**

► Si le dossier reçoit un **“avis de proposition d'entretien”** l'étudiant prendra rendez-vous pour un entretien avec une commission constituée par un directeur de l'IPESUP et un enseignant de la classe prépa annuelle qui se prononceront sur l'admission du candidat.

► Si le dossier présenté reçoit un **“avis incertain”**, l'étudiant peut alors **représenter son dossier avec de nouveaux éléments** : résultats du 3^e trimestre, résultats du bac ou éventuellement les résultats obtenus aux concours des IEP. Il reçoit alors un second avis et sera éventuellement convoqué pour **un entretien** d'admission.

- ▶ La mention “avis défavorable” signifie que l’étudiant ne peut être admis.
- ▶ Dans certains cas, l’étudiant peut être placé sur **liste d’attente**. Nous lui indiquons alors à quel moment il disposera d’une réponse définitive.

REMARQUE : l’obtention d’une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l’IEP de Paris ou à un IEP régional amène automatiquement un avis très favorable ou un avis de proposition d’entretien.

▶ *Débouchés, équivalences* ▽

La **préparation annuelle** permet de maximiser ses chances de succès aux IEP de Province puisque, au vu des résultats, nos étudiants obtiennent, selon les années, de **8 à 9 chances sur 10 d’intégrer** l’une de ces formations réputées.

Mais nous sommes conscients de l’investissement que demande inévitablement une classe préparatoire privée, en quantité de travail comme sur le plan financier. Cet investissement est-il “perdu” en cas d’échec ?

En réalité, on ne peut pas véritablement considérer qu’une année de travail intensif, qui a enrichi les aptitudes personnelles, tant sur le plan des connaissances, que sur celui de la qualité de la réflexion, puisse être “perdue”... Les méthodes instituées sont utiles pour entrer dans un IEP, mais le sont tout autant pour n’importe quel cursus universitaire.

Nous disposons par ailleurs d’un accord avec l’université Paris IV (Sorbonne), qui assure une double inscription aux élèves à IPESUP et à Paris IV (L1, mention Histoire) et leur permet, sous réserve d’avoir effectué un travail sérieux et obtenu des résultats suffisants, la validation de 60 crédits ECTS pour leur année de classe préparatoire, condition d’admission en deuxième année en cas de succès au concours. En cas d’échec, ce système leur ouvre des possibilités élargies de poursuite d’études supérieures (notamment la possibilité d’être admis directement en deuxième année d’université L2 mention Histoire et donc, sans perdre de temps, de pouvoir représenter les concours d’admission parallèle dans les IEP – y compris celui de Paris– proposés aux étudiants niveau Bac+3).

Les inscriptions seront effectuées directement par l’intermédiaire de l’IPESUP, en septembre-octobre.

Remarque : pour les étudiants désirant se reconverter vers le Droit, il n’existe aucune équivalence possible, quel que soit le niveau de l’élève, puisque le Droit n’est pas enseigné dans nos classes ; il est donc obligatoire de s’inscrire en 1^e année.

► Organisation pratique ▼

Remarque importante : notre statut nous permet une très grande souplesse et une grande réactivité aux changements. Si des modifications par rapport aux éléments connus aujourd'hui devaient intervenir, nous nous engageons à ce que notre préparation soit immédiatement adaptée en conséquence.

Classes annuelles 2015-2016 : organisation pratique

- **Dates des cours : du lundi 7 septembre 2015 à fin mai 2016** (vacances scolaires respectées, mais pouvant être décalées en février et à Pâques).
- **Admission : dossier et éventuellement entretien.**
- **Horaires : 31 heures par semaine :**

Culture Générale :	8 h
Histoire :	10 h
Connaissance de l'actualité :	2 h
LV1 (Anglais ou autres langues si effectifs suffisants) :	8 h
DST :	3 h

Cet horaire hebdomadaire de base sera complété autant que de besoin de façon ponctuelle pour traiter les épreuves spécifiques du type épreuves sur dossier ou épreuves sur ouvrage. Emploi du temps remis au début des cours.
- **Au total :** Environ **30 semaines de cours et devoirs**, de septembre à mai.
- **Lieux :** **Centre IPESUP Notre-Dame** ou **annexe L'Angevin** (voir plan en dernière page). Les deux centres étant situés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, les affectations sont effectuées par nos soins quelques jours avant la rentrée, en fonction des effectifs. Le centre n'est donc pas au choix.
- **Tarif :** **9.150 €** (assurance annulation incluse), payables **150 € par chèque** de frais d'étude de dossier (ce chèque reste acquis, que le dossier soit accepté ou non), puis **2.000 € par chèque** à la confirmation d'inscription + **7 prélèvements automatiques mensuels** de **1.000 €** aux 5 octobre 2015, 5 novembre, 5 décembre, 5 janvier 2016... jusqu'au 5 avril 2016. Autorisation de prélèvements, adressée par nos soins avec la notification de décision d'admission, à retourner au secrétariat accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) lors de la confirmation de l'inscription définitive.

L'inscription n'est considérée comme confirmée qu'une fois l'avis de prélèvement retourné, dûment rempli et signé. Par ailleurs, l'inscription à la sécurité sociale étudiante étant **obligatoire** l'inscription n'est définitivement acquise que lorsque tous les éléments nécessaires à cette inscription ont été retournés à notre secrétariat.

Et, pour anticiper une éventuelle faiblesse en anglais, voir notre nouvelle "English Summer Session in Paris": deux semaines intensives en juillet sur deux sessions au choix (1^{er} - 11 ou 15-26 juillet 2015).

► Conditions d'inscription et d'annulation ▼

● **Inscription** : pour s'inscrire à l'une de nos préparations, il suffit de nous retourner le dossier d'inscription, daté, signé, accompagné des photocopies justificatives des résultats annoncés et du règlement exigé, c'est à dire dans la plupart des cas du règlement total (chèque global ou chèque + autorisation de prélèvements + RIB). Pour les classes annuelles "Sciences Po Province", seuls les frais d'étude de dossier de 150 € sont exigés au moment de la pré-inscription, mais l'inscription n'est définitive qu'après réception du règlement total (règlement du solde complet de la scolarité (9.150 €), soit 9.000 € ou complément de 2.000 € + autorisation de 7 prélèvements de 1.000 €) par nos services, et ce dès la décision d'admission signifiée. En cas de refus du dossier (si la moyenne du dossier scolaire est jugée insuffisante par la commission d'admission) ou si l'étudiant renonce à la scolarité avant d'avoir complété son inscription, les frais de 150 € restent acquis à l'IPESUP.

L'inscription n'est considérée comme confirmée qu'une fois l'avis de prélèvement retourné, dûment rempli et signé. Par ailleurs, l'inscription à la sécurité sociale étudiante étant **obligatoire**, l'inscription n'est définitivement acquise que lorsque tous les éléments nécessaires à cette inscription ont été retournés à notre secrétariat.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

● **Annulation** : toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée AR. Aucune annulation ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Dans tous les cas, c'est la date de **réception** de la demande qui est prise en considération. La non présentation le jour de la rentrée, ou une absence, même prolongée aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Toute inscription annulée **avant** la rentrée, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la restitution de l'avis de prélèvement et au remboursement du premier versement selon le barème suivant :

- Annulation reçue jusqu'au 11 juillet 2015 remboursement de 2.000 €
- Annulation reçue entre le 13 et le 27 juillet 2015 remboursement de 1.000 €
- Annulation reçue après le 27 juillet 2015 pas de remboursement

Si le motif de l'annulation est l'admission du candidat dans l'un des IEP (Paris ou province) aux concours 2015, remboursement de 2.000 €, quelle que soit la date de l'annulation (avant la rentrée, toutefois). Nous faire parvenir dans ce cas l'annulation sans délai accompagnée d'une copie de l'admission.

Passée la rentrée, la totalité de la scolarité reste due, quel que soit le motif de l'annulation.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

● Assurance annulation :

Nos frais de scolarité incluent une **assurance annulation**, qui revêt deux aspects:

- En cas de maladie (sauf troubles psychologiques) ou d'accident de l'étudiant, entraînant son annulation, le solde de la scolarité non suivie est remboursé aux familles par la compagnie.
- En cas de licenciement économique, incapacité, décès du répondant financier de l'étudiant (sauf suicide), la compagnie se substitue aux familles pour régler le solde de la scolarité à l'IPESUP ou à PREPASUP au prorata de la diminution réelle des revenus.

Une copie de la police et des conditions complètes de mise en oeuvre de cette assurance vous sera remise sur demande auprès de l'Administration Pédagogique.

● Exclusion :

La Direction, de son propre chef ou sur proposition du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable.

En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux DST, aux colles, travail insuffisant...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise à l'IPESUP, sans aucune possibilité de remboursement même partiel ; en revanche les prélèvements **non effectués** seront annulés.

● Extraits du règlement intérieur :

La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire. En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

7 ▶ Annexe : calendrier 2015 des concours IEP province 1^e ou 2^e année

IEP	Entrée en	Inscription et conditions	Dates concours 2015
Concours commun	2 ^e année	Bac+1 validé (60 ECTS) ou en cours Du 7 janvier au 24 février	Samedi 21 mars
Aix	1 ^e année Franco-Allemand	Bac+0, Bac+1 et Bac+2 Du 7 janvier au 23 mars	Écrit : jeudi 9 avril Oraux : vend. 10 ou sam. 11 avril
Bordeaux	1 ^e année Franco-étrangère	Bac+0 et Bac+1 + 60 ECTS Du 20 janvier au 10 mars	Écrit : vendredi 24 avril Oral : fin mai - début juin
Bordeaux	1 ^e année	Bac+0 Du 20 janvier au 10 mars	Samedi 25 avril
Lille	1 ^e année Franco-étrangère	Bac+0 et Bac+1 + 60 ECTS Du 2 février au 15 mars	Écrit : samedi 25 avril Oraux : début juin
Grenoble	1 ^e année	Bac+0 et Bac+1 et plus	Samedi 16 mai
Concours commun	1 ^e année	Bac+0 et Bac+1. Du 3 février au 21 avril	Samedi 30 mai

Attention : les dates ont été fixées en 2014 et sont susceptibles de modifications et aménagements de la part des instituts. Vérifier sur leurs sites l'actualité des concours...

8 ► Une situation géographique remarquable

Bien qu'il ne s'agisse pas directement d'atouts pédagogiques, nous pensons que les locaux jouent un rôle très important pour deux raisons :

- leur aménagement et leur agrément conditionnent fortement l'ambiance de travail et le climat psychologique.
- leur situation géographique, leur facilité d'accès et la proximité des trois centres sont essentielles pour minimiser les trajets entre eux.

NB : Nos établissements ne possèdent pas d'internat ni de demi-pension, mais il existe de nombreuses possibilités à proximité (listes disponibles au secrétariat).

Centre IPESUP

L'IPESUP, situé dans un hôtel particulier au 18 de la rue du Cloître Notre-Dame (Ile de la Cité), se trouve au centre de Paris, et pour y accéder sans perte de temps vous disposez de :

- 6 stations de métro à moins de 7 minutes à pied : *Cité, Saint-Michel, Châtelet, Hôtel de Ville, Pont-Marie, Maubert-Mutualité* ;
- Toutes les autres stations de métro accessibles avec au plus un changement ;
- Toutes les lignes de RER par 2 stations :
 - *Châtelet-les-Halles* (10 minutes à pied), avec la jonction des lignes A (Est-Ouest), B (Sud - Nord-Est) et D (Nord - Sud-Est)
 - *Saint-Michel/Notre-Dame* (à 50 mètres), avec la jonction des lignes B (Nord-Sud) et C (Sud-Ouest - Sud-Est), menant à toutes les autres gares en accès direct ;
- de nombreux autobus traversent les îles de la Cité et Saint-Louis ou passent sur les quais : lignes 21, 24, 27, 38, 47, 58, 63, 67, 70, 72, 74, 75, 76, 81, 85, 86, 87, 96.
- Les parkings publics souterrains *Notre-Dame* à 50 mètres, *Lagrange* à 200 mètres et *Lutèce* à 500 mètres ;

Centre PRÉPASUP et annexe "Geoffroy L'Angevin"

Les nouveaux locaux de PRÉPASUP sont situés au coeur du quartier Latin sur la Montagne Sainte-Geneviève, au 16 B rue de l'Estrapade (V^e arrondissement), à quelques mètres du Panthéon et à proximité immédiate des grands lycées parisiens Henri IV et Louis le Grand, de la Sorbonne et de l'École normale supérieure et à 15 minutes à pied de l'IPESUP.

L'annexe, aux 11-13 rue Geoffroy L'Angevin, dans le 4^e arrondissement, est située à quelques dizaines de mètres du centre Pompidou.

